

Le planning familial

Le planning familial, c'est quoi ?

Le **planning familial** c'est un endroit avec des professionnels.

C'est pour répondre aux questions sur les relations amoureuses et la sexualité.

Comme par exemple :

- des questions sur la contraception.
C'est pour ne pas tomber enceinte.
C'est aussi pour se protéger contre les maladies quand on a des relations sexuelles.
- des questions sur les maladies qu'on peut avoir quand on a des relations sexuelles.
Comme le SIDA.



La Wallonie veut changer la loi sur les plannings familiaux.

Les ministres ont écrit un document pour changer la loi.



Ce qui va changer

La Wallonie veut changer les missions du planning familial.

Avant le planning familial s'occupait seulement des violences dans le couple.



Par exemple :

- quand un homme frappait sa femme
- ou quand un homme était méchant avec sa femme.



Ça va changer.

Le planning familial va s'occuper de **toutes les violences**.

Le Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap doit donner son avis.

Il doit dire s'il est d'accord ou pas avec la nouvelle loi.



Dans le Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap, il y a :

- des représentants de personnes avec un handicap
- des représentants de services qui aident les personnes avec un handicap en Wallonie.



Le Conseil se réunit plusieurs fois par an.

Commenté [LF1]: A voir si chaque fois il faut remettre cela dans chaque document/avis.

Le Conseil consultatif a donné son avis sur la nouvelle loi.

Le Conseil trouve que **c'est bien de changer la loi** sur les plannings familiaux.



C'est bien pour les personnes avec un handicap.

Parce que les personnes avec un handicap sont souvent victimes de violences.

Les plannings familiaux vont pouvoir mieux s'occuper des personnes avec un handicap.



Mais le Conseil demande de **changer plusieurs choses**.

- Il faut demander aux plannings familiaux de donner des informations accessibles à tout le monde.

Ça veut dire des informations faciles à comprendre pour tout le monde.

Par exemple :

- o des brochures en FALC
- o et des sites internet faciles à utiliser.



C'est très important d'avoir des informations accessibles.

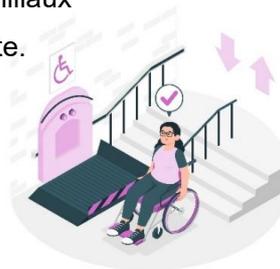
Comme ça on peut vraiment choisir ce qu'on veut.

Ça s'appelle le libre choix éclairé.

- C'est bien parce qu'on demande aux plannings familiaux d'être accessibles aux **Personnes à Mobilité Réduite**.

On dit aussi **PMR**.

Ça veut dire que ça doit être facile de venir au planning quand on utilise une chaise roulante ou quand on a des difficultés pour se déplacer.



Mais il ne faut pas oublier toutes les autres personnes avec un handicap.



Il faut réfléchir à bien accueillir
toutes les personnes avec un handicap.
Chaque personne a des besoins différents.



- Les professionnels des plannings familiaux
vont pouvoir venir dans les institutions.
C'est bien parce que pour certaines personnes
c'est difficile de se déplacer.



Mais il faut laisser les personnes choisir ce qu'elles préfèrent :

- aller au planning familial
- ou rester dans l'institution.

Il faut aussi faire attention dans les institutions.
Ce que la personne dit aux professionnels
du planning familial doit être secret.



Traduction réalisée par

www.falc.be



© Inclusion Europe